

**« LE ROLE DES PERSONNES AGEES
DANS UNE SOCIETE DEMOGRAPHIQUEMENT
VIEILLISSANTE »**

**Résolution de l'Union Européenne des Seniors
adoptée à la réunion de Zagreb
du 8 au 10.10.2003**

**Contribution à la politique des états membres de l'Union Européenne
dans le cadre de l'application de la Constitution Européenne**

Plan :

- Chapitre A Vieillir en Europe au XXI^e siècle
- Chapitre B La mutation démographique et le débat sur la solidarité entre
générationns
- Chapitre C Les Seniors en force – l’avenir devant nous
- Chapitre D Notre adresse à la politique :
« UN PROGRAMME DE MESURES POUR LES SENIORS » –
dans les pays de l’UE

Annexe :

- Le budget social 2002
de la République Fédérale d’Allemagne

- « Atlas social » de l’Union Européenne

Chapitre A

Vieillir en Europe au XXI^e siècle : un défi pour les individus et pour la société.

« Notre espérance de vie est fonction de notre mode de vie, au sens le plus large du terme, qui se réfère non seulement à la durée, mais aussi à la qualité de la vie : il ne s'agit pas que de devenir âgé, mais aussi de savoir quelle personne âgée l'on devient ».

Vieillir en Europe revêt plusieurs formes, différentes dans chaque pays, dans chaque région. Plusieurs formes de vieillissement co-existent à l'intérieur du même pays. Vieillir n'est pas qu'un processus biologique, des facteurs sociaux, écologiques, psychologiques, historiques entrent également en ligne de compte. Des différences sensibles existent entre les personnes d'une même génération dans un pays donné, - des différences parfois supérieures à celles que présentent entre elles des personnes que séparent une ou deux décennies.

Le vieillissement à l'orée du XXI^e siècle se distingue fondamentalement du vieillissement au début ou au milieu du XX^e siècle.

Bien plus nombreux sont ceux qui atteignent aujourd'hui les âges de 60 ans, 80 ans, voire deviennent centenaires. Notre mode de vie a changé ; la vie quotidienne est devenue plus confortable, à bien des points de vue, ce qui n'exclut pas qu'elle soit aussi remplie d'épreuves et plus stressante.

Une meilleure formation scolaire et professionnelle, la maîtrise de langues étrangères, un meilleur état de santé général, caractérisent les seniors d'aujourd'hui comparativement à ceux d'hier et d'avant-hier.

Nous vivons à une époque de mutations techniques à un rythme accéléré, où ce qui est aujourd'hui prisé comme une nouveauté radicale sera demain déjà caduc, passé de mode. Bien des choses qui nous sont vendues comme révolutionnaires apparaî-

tront rapidement comme dépassées. Et cette valse va s'accélération toujours plus dans notre nouveau siècle.

Au début du siècle dernier, on apprenait son métier à 17 ans pour l'exercer et l'enrichir au long d'une vie entière, avec des connaissances utilisables jusqu'à l'âge 70 ans. Aujourd'hui, l'hypothèse de départ est celle d'une « **demi-vie utile** » de **5 années** seulement : ce qui signifie que ce l'on « apprend » aura déjà perdu la moitié de sa valeur après 5 ans.

Un « apprentissage » à vie – défini au sens large comme « modification du comportement à partir des expériences vécues » – est précisément devenu une exigence vitale à une ère de transformations incessantes. Nous devons apprendre toute notre vie – et apprendre « autrement » que ne devaient le faire nos grands-parents, **puisque nous sommes confrontés aux mutations de notre environnement, bien plus fréquentes et rapides que naguère**, et devons nous y adapter.

Mais il ne sert de rien de gémir, nous devons aussi considérer à sa juste valeur l'apport de la technique, qui nous épargne souvent **un travail physique épuisant**. Dans la **vie active** aussi – de l'agriculture à l'industrie, les finances et l'administration sans oublier l'artisanat – les progrès techniques ont permis de **travailler plus vite** en **allégeant l'investissement physique « lourd »**. L'activité professionnelle a évolué de l'effort musculaire (« muscle-work ») à l'investissement intellectuel (« brain-work »), le premier terme étant justement soumis aux manifestations du vieillissement ; le travail intellectuel en étant par contre exempt, pour autant que ces capacités non physiques soient entretenues tout au long de la vie. La **nécessité de cet apprentissage à vie** ressort ici clairement.

Tous ces changements mettent chacun au défi. L'apprentissage à vie est devenu une condition d'existence. Les seniors eux-mêmes sont aujourd'hui tenus d'apprendre du neuf en permanence, de s'adapter, de maîtriser l'ordinateur et l'Internet, pour pouvoir communiquer avec le monde qui est le leur.

Les personnes âgées sont souvent ressenties comme une charge pour la société. Pratiquement tous les jours, la presse parle du « poids des retraites », de celui « de

la dépendance », des dépenses croissantes de l'assurance-maladie, en en rendant responsable l'augmentation de l'espérance de vie. – Mais cette représentation du 3^e âge varie en fonction des pays d'Europe.

L'image des vieux et des anciens est complexe dans chaque culture : d'un côté, l'on a le senior sage et riche d'expérience, intégré à la société et qui jouit d'un niveau de vie relativement élevé – de l'autre, le vieillard solitaire, malade, dépendant et même grabataire, renvoyé à l'assistance de ses enfants ou proches, voire purement et simplement à l'aide sociale.

Résumé : On doit apprendre à vieillir, pour vieillir à l'avantage de chacun et de la société entière

Chapitre B

La mutation démographique et le débat sur la solidarité entre générations

Depuis 1992, les données statistiques permettent de parler d'une mutation démographique en Europe.

Il est généralement fait référence à ce concept quand le débat porte sur

- les systèmes de protection sociale,
- la famille et les réseaux sociaux,
- l'économie et la situation de l'emploi,
- les questions de l'immigration et de l'intégration
- et qu'il s'agit de recueillir des données et d'émettre des hypothèses.

Il est clair que la protection sociale recouvre des questions éminemment sensibles et difficiles à résoudre. Un « trou » est constaté pour le régime des retraites, les caisses d'assurance-maladie, l'assurance-dépendance. En public, on en rend par simplification presque exclusivement responsable la mutation démographique, autrement dit

« le vieillissement de notre société », l'augmentation de l'espérance de vie (on parle même des « risques » associés à celle-ci), en renvoyant plus ou moins explicitement la faute à la partie âgée de la population et en dénonçant « le poids des personnes âgées », celui des « retraites » et de « l'assistance aux vieux ».

Les seniors sont devenus les « boucs émissaires de la nation », à l'origine du problème. Ceci est particulièrement évident quand l'on considère par exemple que des professeurs demandent aujourd'hui de refuser certaines prestations médicales, telle que la dialyse, aux personnes ayant dépassé l'âge de 75 ans.

La mutation démographique, le « vieillissement » de la population, sont souvent cités parmi les causes de crise des systèmes de protection sociale.

Il s'agit là d'une très courte vue des choses.

La mutation démographique a lieu à une époque de **changements structuraux**, de **mutation économique**, **d'évolutions techniques et sociales** rapides, et aussi en un temps de **bouleversement des valeurs**, en partie responsable de la baisse de la natalité.

La **prolongation de l'adolescence et l'avancement de l'âge de la retraite** en dépit d'une meilleure santé des seniors, et de leurs capacités étendues, ont eu pour conséquence une réduction de la durée de maturité active proprement dite.

Une partie du « trou de l'assurance-vieillesse » devrait être explicable par le défaut de cotisation des jeunes générations, – et bien sûr aussi par le défaut de cotisation de nombreux demandeurs d'emplois plus âgés, **empêchés de trouver du travail dans la situation actuelle**. En 2001, seulement 36,8 % de la tranche d'âge des 55-64 ans étaient employés en Allemagne, alors qu'ils étaient 70 % en Norvège, et 67,1 % en Suisse ou en Suède. **Nombreuses sont les personnes âgées de 55 ans ou plus qui voudraient bien cotiser aux caisses de retraite au lieu d'en percevoir des subsides. La question principale n'est donc pas celle de la démographie, mais bien celle de la situation économique !**

Résumé : Ces deux facteurs – entrée plus tardive dans la vie active et départ précoce à la retraite – grèvent lourdement les budgets sociaux. Dans ce cadre, la mutation démographique n'est qu'un élément, certes fondamental, parmi d'autres déterminant l'évolution future de l'état social. D'autres facteurs sur lesquels la politique a un impact jouent un rôle au moins aussi important, par exemple :

- une politique économique soutenant la création d'emplois,
- une politique de formation misant sur des qualifications reconnues sur le marché du travail pour une durée de formation moindre,
- une planification des ressources humaines prévoyant une formation continue au long d'une vie professionnelle, permettant aux salariés âgés de continuer à travailler au lieu de les « remercier » et de dilapider le capital humain.

« La solidarité des générations » – un idéal en voie d'extinction ?

L'appel à « la solidarité entre générations » se retrouve dans tous les débats politiques actuels.

Mais qu'est-ce que la « solidarité des générations » ? Celle-ci n'est presque exclusivement évoquée que sous ses aspects financiers.

Quand nous parlons de « **solidarité entre générations** », nous pensons pourtant à autre chose de plus qu'une charge financière. Quand on se penche sur les biographies d'hommes et de femmes nés au cours des quatre premières décennies du XX^e siècle, qui ont donc dépassé la soixantaine aujourd'hui, on constate à proprement parler **un préjudice important subi par cette génération**. Celle-ci a grandi dans une époque beaucoup plus dure que la nôtre. La pauvreté, l'horizon limité et la renonciation ont marqué mainte destinée. **Les possibilités de formation étaient restreintes** – et pas seulement pour les femmes ! Il fallait tout payer, même son apprentissage.

Beaucoup parmi les retraités d'aujourd'hui ont travaillé pendant 45 ans – une durée très rarement atteinte aujourd'hui ! Les plus âgés parmi ces retraités ont encore connu la semaine de 60 heures, et dans tous les cas celles de 48 et de 45 heures ! Pour eux, le samedi était encore un jour travaillé à temps complet.

Pour nous, la solidarité entre générations n'est donc pas qu'une simple compensation financière, mais bien un acte de justice, consistant à prendre et à redistribuer – mais à toutes les générations.

A partir de là, la solidarité est un appel impératif à dialoguer entre générations, avec pour but d'étouffer dans l'œuf tout germe de conflit !

Notre définition de la solidarité entre générations :

La solidarité entre générations au lieu du conflit des générations : la nécessité d'une compréhension mutuelle

La famille a certes subi bien des changements, mais la solidarité entre générations qui se pratique en son sein demeure une réalité incontestable. Les conflits de générations y ont plutôt régressé au cours des dernières décennies. Si nous nous penchons sur les biographies des personnes nées entre 1890 et 1925, nous y trouvons souvent bien plus de motifs de dispute avec les parents, présents à toutes les étapes de la vie, que chez les générations qui ont suivi. Les études dont nous disposons montrent que les personnes nées en 1930-32, et à plus forte raison celles nées en 1950-52, font état de beaucoup moins de conflits avec les parents – et aussi avec leurs enfants. La dépendance financière et matérielle est moins forte ; les sommations et les interdits sont moins souvent édictés, ou en tout cas ressentis comme moins contraignants par les enfants pour leur propre vie, le rapport de confiance entre grands-parents, parents et enfants est plus étroit que jadis. On ne cesse de répéter qu'il est aujourd'hui possible de discuter de tout avec ses parents – y compris de sujets tels que la religion ou la sexualité.

Le rapport des générations entre elles n'est pas qu'empreint de questions matérielles, il se renforce des attentions et de l'estime réciproques, de la responsabilité prise

pour l'autre et de l'ouverture sur la différence. Ceci est bien plus largement établi que l'on ne suppose généralement, et que maintes études aux bases méthodiquement critiquables ne le laissent entendre (entre autres l'étude SHELL sur la jeunesse d'après 1997, où les seules questions posées portent sur les contraintes et les conflits, et où les items positifs sont pratiquement inexistantes). La presse écrite et les médias audiovisuels s'entendent toujours à représenter le cercle de famille comme dépassé, « ringard » et décalé par rapport aux exigences de l'époque. Mais la réalité est celle-ci : « L'analyse des relations parents-enfants montre que les divers individus aussi bien que les générations différentes élaborent toujours plus de stratégies destinées à se secourir mutuellement en cas de besoin, à s'assister ou à rester en contact les uns avec les autres » (KOHLI, 1996, p. 20 sq.). Il existe donc des solidarités fortes, qui inhibent les conflits potentiels entre générations. – La mission qui en découle pour la politique est double : elle doit évaluer objectivement les conflits potentiels et se détourner de tout ce qui pourrait mener à une dramatisation inutile des oppositions. Dans une société de dénatalité, la politique se doit d'être une politique pour toutes les classes d'âge, intégrant les relations de solidarité existantes entre les générations. Cette solidarité (heureusement existante) est un capital qui ne doit pas être gaspillé ».

Résumé : Le débat sur la « solidarité entre générations » ne devrait pas se fixer exclusivement sur les prélèvements et les aides, les points de retraite et les pourcentages, ce qui pourrait attiser les conflits et les faire éclater en public, mais partir d'un point de vue global, d'une évaluation approfondie des possibilités et des chances offertes, des exigences spécifiques et des obligations de chaque génération pour une meilleure compréhension mutuelle et une plus grande solidarité.

Chapitre C

Les seniors en force – l'avenir devant nous

Les progrès de la médecine, une prise de conscience des conditions d'une vie saine, une meilleure formation et l'élévation du niveau de vie auront pour conséquence que

le « troisième âge » couvrira un tiers au moins de la vie de chaque Européen. Cette donnée doit être prise en compte par la politique, l'économie et la société, ainsi que les individus concernés eux-mêmes. Nombre de décideurs, sans parler du vaste public, n'ont pas encore pris toute la mesure du changement de mentalité exigé pour relever les défis et exploiter les chances liés à cette évolution. Une des missions de l'UES est justement de fixer des initiatives et des orientations claires dans ce cadre.

La politique de l'entente entre générations et à destination des seniors a besoin d'une stratégie non équivoque, pour que les données démographiques soient retournées en nouvelles chances pour la société et pour les individus.

Résumé : L'UES a la volonté de forger cette stratégie et de s'en servir dans les domaines économique, politique et social pour assurer notre avenir !

Chapitre D

« Un programme de mesures pour les Seniors »

L'UES invite la Commission, le Conseil des Ministres et le Parlement Européen à recueillir dans un programme de mesures les données du dialogue et de la solidarité pratiqués entre classes d'âge, pour aller vers une plus grande justice et équité entre les générations.

Les exigences suivantes devraient notamment y figurer :

1. Couverture légale des activités bénévoles, notamment par la mise en place d'une assurance efficace en cas d'accident et de responsabilité civile.
2. Obligation de prise en compte des intérêts des personnes âgées (par des Conseils de seniors. par exemple) pour l'élaboration des mesures correspondantes, et dans la législation communale des différents pays pour les affaires les concernant.

3. Obligation pour les instances (municipales) d'aide aux personnes âgées, auxquelles seraient associés les Conseils des seniors, de mise à jour des programmes à destination des personnes âgées.
4. Application du droit des personnes âgées à se faire conseiller individuellement par mise en place d'un plan d'assistance personnalisé (administration au cas par cas) si besoin de prestations dépendance, des dispositions-cadre devant assurer la coopération des instances privées et publiques.
5. Obligation des organismes publics de contrôler si une personne âgée pour laquelle une hospitalisation de longue durée était initialement envisagée, est susceptible de rester dans son environnement habituel, notamment par des mesures de rééducation adaptées, une aide ménagère, une hospitalisation de courte durée.
6. Etablissement des bases (légales) pour des statistiques sur l'aide aux personnes âgées.
7. Nécessité de mieux prendre en compte les problèmes spécifiques aux personnes touchées de démence sénile dans les rapports sur la situation des personnes âgées.
8. Meilleure prise en compte par l'assurance-dépendance des besoins des personnes touchées de démence sénile.

Résumé : De nouvelles bases légales doivent être posées à partir des connaissances contemporaines sur l'âge, reconnaissant tout d'abord les capacités et l'autonomie des seniors et n'envisageant des aides que dans la mesure nécessaire. La participation des seniors à la vie sociale devra être soutenue même en cas de besoin d'aide croissant. La société devra savoir utiliser à son profit les gisements de savoir et d'expérience présentés.

Il ne s'agit pas d'édicter une nouvelle loi sur les prestations, mais bien une loi-cadre européenne, qui pointerait la nécessité juridique et objective d'aides, de services et d'équipements, de manière à les rendre encore plus accessibles aux personnes âgées.